

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 15 juillet 2025

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">18</td></tr></tbody></table> <hr/> <p>Date de la convocation : 25 juin 2025</p> <p>Date d'affichage : 25 juin 2025</p> <p>Vote : Pour : 18</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	18	<p>L'an deux mille vingt-cinq le Quinze du Mois de Juillet</p> <p>A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Françoise ALRIQ, Pierre JUILLARD, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Christian PICHOT-DUCLOS, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Laurent SAIGNIE, Félix ROCHE, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Robert PISSAVY, Gilbert CROS, Alain BARRES</p> <p>Présents par procuration : Flore COUTURE donne pouvoir à Magali CRAUSER, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Jean BOUCHER</p> <p>Absent : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Béatrice THOMAS, Eric TUPHE, Véronique BOREL</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	18					

OBJET : Tarifs location des salles communales

Monsieur le Maire propose d'approuver les nouveaux tarifs à compter du 01/08/2025 pour les salles communales.

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de réception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-DE_047_2025-DE

A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les tarifs suivants à compter du 01/08/2025

Associations de la commune de Murat toutes les salles journée	Gratuit
La Chevade journée - Muratais	80,00 €
La Chevade journée - Non résidant de la commune	150,00 €
Salle polyvalente journée - Muratais	40,00 €
Salle polyvalente journée - Non résidant de la commune	70,00 €
Salle polyvalente WE - Muratais	80,00 €
Salle polyvalente WE - Non résidant de la commune	120,00 €
Halle journée - Muratais	100,00 €
Halle journée - Non résidant de la commune	185,00 €
Dojo et salle de danse / heure	6,00 €
Tarif réduit dojo et salle de danse	3,00 €
Salle de cinéma avec projectionniste	80,00 €
Salle de cinéma sans projectionniste	50,00 €
Gymnase journée	1 500.00 €

PRECISE que pour les salles polyvalentes, de la Chevade et de la Halle, à la signature de la convention de mise à disposition, une attestation d'assurance sera demandée ainsi que deux cautions, une de 500 € en cas de dégradation ou de nuisances au voisinage et une de 100 € pour le ménage.

PRECISE que pour tout utilisateur du cinéma, à la signature de la convention de mise à disposition, une attestation d'assurance sera demandée ainsi qu'une caution de 250 Euros plus une caution de 100 € pour le ménage.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Gilles CHABRIER



Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de reception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-DE_047_2025-DE

A G E D I